

# MODE D'EMPLOI

**REGARD**  
Solutions d'Épargne Salariale

## BULLETIN INDIVIDUEL DE VERSEMENT VOLONTAIRE LIBRE

**01** Utilisez le bulletin individuel de versement volontaire libre et faites-en des photocopies de manière à fournir un exemplaire à chaque bénéficiaire (deux, si vous avez ouvert un PEE et un PER). Vous pouvez également télécharger ce bulletin sur [www.regard-es.com](http://www.regard-es.com).

**02** Précisez à vos salariés la date limite de retour et les taux d'abondement de l'entreprise.



**VERSEMENT VOLONTAIRE LIBRE  
BULLETIN INDIVIDUEL ImpulsES**

NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE À COMPLÉTER IMPÉRATIVEMENT

**REGARD**  
Solutions d'Épargne Salariale

**a IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE (À REMPLIR PAR L'ENTREPRISE)**

Raison sociale\* .....  
SIRET\* .....  
.....

**b IDENTIFICATION DE L'ÉPARGNANT**

Civilité\* ..... Prénom\* .....  
Nom\* ..... Nom de jeune fille\* .....  
Rue (n° et nom)\* .....  
Code postal\* ..... Ville\* ..... Pays\* .....  
Né(e) le\* ..... à (ville, pays)\* .....  
Statut\* :  salarié(e)  non salarié(e) Date d'entrée dans l'entreprise\* .....  
Coordonnées bancaires du salarié utilisées pour le paiement du salaire :  
IBAN\* ..... BIC\* .....  
\* Les informations signalées par un astérisque sont obligatoires. À défaut, votre demande ne pourra être traitée.

**c VOS VERSEMENTS**  
Plan d'épargne salariale et retraite concerné (remplir un bulletin par plan) :  
 PEE, PEI ou PEG (plan à 5 ans)<sup>(1)</sup>  PER (plan à horizon retraite)<sup>(1)</sup>

Versements libres	Cocher un seul support de placement					
	Gestion libre Gamme ImpulsES			Gestion pilotée <sup>(2)</sup> (PER)		
<input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre de l'entreprise <b>c</b>	Monétaire	Obligations	Prudent	<b>d</b>	Équilibre	Dynamique
<input type="checkbox"/> Prélèvement sur salaire	Actions	Flexibles	Actions	Flexibles	Flexibles et Solidaire	Horizon de placement <sup>(3)</sup> (date de départ dans 10 ans, par défaut 62 ans)
....., ..... €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**e OPTION FISCALE POUR LES VERSEMENTS VOLONTAIRES DANS LE PER**  
Vos versements volontaires dans le PER sont déductibles de vos revenus imposables dans les conditions de droit commun. Toutefois, à chaque versement, vous pouvez renoncer à la déductibilité fiscale du versement considéré. Attention, ce choix, valable uniquement pour le présent versement, est irréversible.  
 Je souhaite que mon versement volontaire soit déductible de mon revenu imposable (il est de ma responsabilité de vérifier que mon versement entre bien dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur, plus de détails au verso).  
 Je renonce à la déductibilité de ce versement de mon revenu imposable.

**f MODALITÉS DE RÈGLEMENT**  
 Si j'opte pour le règlement par chèque, je joins au présent bulletin de versement libre un chèque du montant total versé, libellé à l'ordre de mon entreprise.  
 Si j'opte pour le prélèvement sur mon salaire, je me rapproche de mon employeur pour la mise en place.  
Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance de tous les termes et conditions du/des plans d'épargne salariale/retraite de mon entreprise, des modalités figurant au verso, des Documents d'Informations Clés (DIC) des FCPÉ consultables à tout moment sur [www.regard-es.com](http://www.regard-es.com) ou disponibles sur demande auprès de votre entreprise et déclare que mon versement est conforme à la réglementation, notamment que le total de mes versements volontaires de l'année n'excède pas 25 % de ma rémunération annuelle brute (ce plafond ne concerne pas les versements dans le PER).  
Conformément à la réglementation, tout versement volontaire unitaire d'un salarié égal ou supérieur à 8 000 € doit être accompagné d'une copie lisible recto/verso de sa pièce d'identité en cours de validité.  
Fait à ..... Le ..... ➤

Signature du (de la) salarié(e), précédée de la mention « Lu et approuvé » :

IMP PAR

### a Partie à remplir obligatoirement par l'Entreprise

### b Choix du plan

Si vous avez mis en place un PEE et un PER et si le bénéficiaire veut verser sur les deux plans, il doit remplir deux bulletins.

### c Versements libres

Le bénéficiaire doit préciser le mode de paiement choisi et le montant total investi. Les versements libres sont centralisés par l'Entreprise (chèque ou prélèvement sur salaire). La totalité des sommes (versements volontaires et abondement) sera prélevée sur le compte bancaire de l'Entreprise.

### d Support de placement

Le bénéficiaire indique ici le fonds sur lequel il veut investir. Il peut opter pour la gestion pilotée (PER uniquement).

### e Option fiscale du versement (PER uniquement)

Le bénéficiaire indique ici s'il souhaite que son versement soit déductible de son revenu imposable (selon les conditions fixées par la réglementation) ou s'il renonce à cette déductibilité.

